Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 025-212501704-20260723-DCM692026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD (25170)

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 11
votants : 12
ayant donné procuration : 1
absents excusés : 1
absent : 3
exclus : 0

Date de la convocation
17/07/26

Date d'affichage
28/07/26

Objet de la délibération
Désignation d'un secrétaire de séance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 69/2026

Séance du 23 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six
Et le vingt-trois juillet à 19h30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Robert PERSONENI, Jean-Louis CARRERE, Céline OUDOT, Bernard MARTINA, Anne WIDMER, Alain LEMOINE, Sophie DE CARVALHO-ESTEVE, Patrick PRUD'HAM, Adeline BOUREE, Julie GARZETTA et Séverine DEMAIZIERE

Étaient absents : Abdessamad KADDOURI, Julien GOUVERNE et Arthur GROSJEAN.

Était représentée :
Hakima KOCH procuration à Robert PERSONENI

Secrétaire de séance : Jean-Louis CARRERE
Président de séance : Robert PERSONENI, Maire

VU l'article L 212-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de nommer un membre du Conseil municipal secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membre présents ou représentés, désigne **Jean-Louis CARRERE**, secrétaire de la présente séance.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Robert PERSONENI

Le Secrétaire de séance
Jean-Louis CARRERE

MAIRIE de COURCELLES-LES-MONTBELIARD (Doubs)